



Changement de montant dans un devis

Par **alexander1977**, le **08/06/2014** à **19:46**

Bonjour,

Je me permets de m'adresser à votre communauté afin d'obtenir des conseils.

Dans le cadre de la célébration de notre mariage dans un peu moins d'un mois à présent, nous avons consulté plusieurs traiteurs et avons porté notre choix sur l'un d'entre eux il y a quelques mois de cela. Nous avons demandé à ce dernier de re-détailler son devis qui comportait quelques imprécisions. Nous avons donc reçu un autre devis il y a quelques jours et avons été très désagréablement surpris par :

- L'augmentation du prix unitaire des pièces de cocktails
- De l'ajout des droits de bouchons, qui nous étaient pourtant offerts dans le devis précédent.
- ...

Ce dernier devis nous a été transmis par un nouveau commercial, qui nous a indiqué oralement que l'ensemble des erreurs du devis précédent était dû à son prédécesseur.

Nous trouvons la démarche de ce prestataire plutôt maladroite et souhaitons savoir s'il peut changer les prix dans son devis de cette manière si proche de l'événement, même si le devis n'a pas encore été signé ?

En vous remerciant par avance pour vos réponses.